

DECISION

N°.....**1 1 3**.....du**2 7**.**AVR**.2026.....

Relative à l'organisation du concours de recrutement d'un (01) Agent de maîtrise en Finance et comptabilité au sein de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la région Fès-Meknès

Le Directeur de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la région Fès-Meknès,

- Vu le Dahir n°1-15-83 du 20 ramadan 1436 (7 juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n° 111-14 relative aux régions, notamment ses articles 128 à 144 portant création des Agences Régionales d'Exécution des projets auprès des Régions ;
- Vu le Dahir n° 1-58-060 du 7 hijra 1377 (25 juin 1958) réprimant les fraudes dans les examens et concours publics (B.O n°2388 du 1er août 1958) ;
- Vu le Dahir n° 1-03-195 du 16 ramadan 1424 portant promulgation de la loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes ;
- Vu la circulaire de Monsieur le Chef du Gouvernement n° 24-12-cab du 22 Octobre 2012 sur les modalités de recrutement au sein des établissements et entreprises publics ;
- Vu le statut du personnel de l'AREP de la région Fès-Meknès dûment approuvé par le Ministère de l'Economie et des Finances en date du 14 Mars 2025 ;
- Vu la loi cadre du personnel de l'AREP-FM au titre de l'année budgétaire 2026 ;
- Pour les nécessités du service.

DECIDE :

Article 1 :

Il est organisé par l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la région Fès-Meknès (AREP-FM) un **concours de recrutement d'un (01) Agent de maîtrise en Finance et comptabilité.**

Les missions principales et les domaines de compétences requises pour ledit poste sont fixés dans la fiche de poste jointe à la présente décision.

Article 2 :

Ce concours est ouvert aux candidates et candidats de nationalité marocaine âgés de 18 ans au moins à 40 ans au plus, intéressé-e-s par le poste précité, et remplissant obligatoirement les conditions suivantes :

Poste	Diplôme et Certification	Expérience professionnelle justifiée
Agent de Maîtrise en Finance et comptabilité	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Diplôme type Bac+2 (DTS, BTS...). ❖ Spécialité : Gestion, Finance, Comptabilité ou toute spécialité connexe. 	Justifier d'une expérience professionnelle en relation avec le poste d'au moins deux (02) ans

Article 3 :

Le dossier de candidature est constitué des documents suivants :

1. Demande adressée à Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région Fès - Meknès ;
2. Copie de la CNIE ;
3. Copie du Diplôme demandé ;
4. Arrêté d'équivalence dans le cas de diplômes délivrés par les établissements privés ou étrangers ;
5. Copie des attestations de travail ou des documents justifiant l'expérience exigée ;
6. CV portant la photo, le numéro de téléphone et l'e-mail du candidat.

Article 4 :

Les dossiers de candidature doivent être envoyés obligatoirement par mail à l'adresse suivante : DRHAJ@arepfm.ma , en un seul dossier PDF en mentionnant la référence AAC/AMF/2026 dans l'objet de l'e-mail ;

Et ce, avant le **14 MAI 2026**

Tout dossier incomplet, parvenu hors délai ou ne correspondant pas au profil demandé sera automatiquement écarté.

Article 5 :

Une commission désignée par décision de Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la région Fès-Meknès, sera chargée de l'examen des dossiers de candidature et délibérer sur les résultats des examens écrit et oral cités ci-dessus.

Article 6 :

La liste des candidats présélectionnés pour les examens écrit et oral ainsi que la date et le lieu de déroulement seront affichés via le portail de l'emploi public www.emploi-public.ma.

Article 7 :

La liste des candidats admis définitivement sera publiée sur le portail de l'emploi public www.emploi-public.ma et sera affichée dans les locaux de l'agence.

ROYAUME DU MAROC
Conseil Régional
Fès Meknès
Ministère de l'Intérieur

Directeur de l'Agence Régionale
d'Exécution des Projets
Région Fès - Meknès

Youssef ZIANI